

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Absents : 3

Votants : 24

L'an deux mille dix-huit

Le mardi 27 février à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de Fleury d'Aude
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. Guy SIE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 21 février 2018.

Présents : MM. Guy SIE, Gérard GAUTHIER, Martine CADENA, André TORRENTE, Sylvette BOFFELLI, Anita QUINTILLA, Anne-Marie BEAUDOUVI, Yvon CIQUIER, Julian PEREZ, Jacques PUECH, Christian BAILLY, Myriam CROS CHETRIT, Martine LAPITZ, Christian GAGNEPAIN, Jérôme CAMPI, Nicolas RAYSSEGUIER, Rudy FABRE, Maria-Margarita UTHURBURU-COMBA, Jean-Luc CHARDON.

Absent(e)s excusé(e)s :

Evelyne LECOMTE, Marjolaine PECH, Bernadette MENGUAL

Procuration :

M. André RUIZ donne procuration à M. Julian PEREZ,

Mme Nicole MARTY donne procuration à Mme Anita QUINTILLA

Mme Marie-Pierre RIBARD donne procuration à M. Guy SIE

Mme Marilyn BENETTON donne procuration à M. Gérard GAUTHIER

M. Jean-Michel ALIBERT donne procuration à Mme Maria-Margarita UTHURBURU

A l'unanimité, M. Jérôme CAMPI a été désigné secrétaire de séance.

DM 15-2018

Débat d'orientation budgétaire 2018

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRE du 7 août 2015,

VU le rapport d'orientation budgétaire, joint à la convocation des membres de l'assemblée délibérante, en date du 21 février 2018,

VU l'avis de la commission 1 « *Finances, Affaires générales, Personnel, Tourisme et Vie économique* », réunie le mardi 20 février 2018,

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

**A l'unanimité,
POUR : 24**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le Budget 2018 qui s'est organisé autour des chapitres suivants :

PREAMBULE

I. INTRODUCTION

II. CHAPITRE 1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

1 - Le contexte national

- A- Une année électorale entraînant des incertitudes
- B- La Loi de Finances 2018
- C- Des contraintes réelles imposées aux collectivités

2 - Le contexte local

- A- Le Pacte Financier et Fiscal du Grand Narbonne
- B- Les transferts de compétences
- C- La situation financière actuelle

3 - Les choix de gestion pour l'année 2018

- A- Poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années
- B- Le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement
- C- Les nouvelles actions identifiées

III. CHAPITRE 2 - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

1 - Le budget de fonctionnement 2018

- A- Les dépenses de fonctionnement
 - 1) Les orientations en dépenses de fonctionnement
 - 2) Tableau de synthèse : une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement

- B- Les recettes de fonctionnement

2 - Le budget investissement 2018

- A- Les dépenses d'investissement
- B- Les recettes d'investissement : le financement du PPI

IV. DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

- A- Structure des effectifs
 - 1) Structure globale
 - 2) Structure détaillée (base 2017)
- B- Charges de personnel
- C- Temps de travail et heures supplémentaires

V. ETAT DE LA DETTE

- A- Structure de la dette
- B- Encours de la dette à fin décembre
- C- Annuité de la dette
- D- Evolution de l'épargne

VI. BUDGETS ANNEXES

- A- Budget de la régie du port des Cabanes
- B- Budget de la régie des campings et du poney club

VII. OBJECTIFS

- A- Objectifs évolution des dépenses réelles de fonctionnement – Budgets consolidés
- B - Objectifs évolution du besoin annuel de financement – Budgets consolidés

VIII. CONCLUSION

Fait et délibéré à Fleury d'Aude, les jour, mois et an que dessus.-

Pour copie conforme

Le Maire
Guy SIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité :

Le 02/03/18

et de la publication de Fleury d'Aude : Le 03/03/18

Le Maire
Guy SIE

